

Auxerre, le 24 juin 2019



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'YONNE

Vu pour information de la presse
Pour le préfet, La directrice de
cabinet

signé

Julia CAPEL-DUNN

SERVICE DU CABINET,
DE LA COMMUNICATION
ET DES SECURITES
PUBLIQUES

POLE COMMUNICATION

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

FORTES CHALEURS DANS LE DEPARTEMENT DE L'YONNE : Vigilance orange canicule

En raison de fortes chaleurs, le département de l'Yonne est placé en **vigilance orange canicule**.

Le préfet de l'Yonne a déclenché le **niveau 3 « alerte canicule » du plan national canicule (PNC)**.

Dans le cadre de ce plan, l'ensemble des services sanitaires de la région et du département sont mobilisés et les mesures de prévention prévues dans le plan national canicule et adaptées au niveau local ont été mises en œuvre. Il s'agit notamment :

- d'assurer la permanence des soins auprès des médecins de ville et la bonne réponse du système de santé ;
- de mobiliser les établissements accueillant des personnes âgées et en situation de handicap pour prévenir les risques sanitaires liés à la chaleur ;
- de mobiliser les associations et services publics locaux pour permettre l'assistance aux personnes isolées et/ou à risque ;
- de mettre en œuvre des actions locales d'information sur les mesures préventives à destination des publics.

Il est également indispensable de se mobiliser et de renforcer la solidarité entre générations et de respecter un **certain nombre de consignes simples**.

La préfecture et les services de l'Agence Régionale de Santé (ARS) souhaitent rappeler, notamment aux personnes fragiles (personnes âgées de plus de 65 ans,, personnes handicapées ou malades à domicile, personnes dépendantes, femmes enceintes, etc) les quelques conseils clés utiles en cas de fortes chaleurs :

- évitez de sortir aux heures les plus chaudes (11h – 16h)

- évitez les activités extérieures nécessitant des dépenses d'énergie trop importantes (sport, jardinage, bricolage...)
- maintenez les habitations fraîches (fermez les fenêtres et les volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit)
- buvez régulièrement et, sans attendre d'avoir soif, au moins 1 litre et demi à 2 litres par jour
- rafraîchissez-vous et mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour
- pensez à donner régulièrement de vos nouvelles à vos proches et, dès que nécessaire, osez demander de l'aide.

Concernant les salariés, c'est à chaque employeur qu'il revient d'aménager les horaires de travail, si nécessaire.

Pour toute information complémentaire :

<https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/plan-canicule-et-chaleurs-extremes>

<http://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-climatiques/canicule>

http://inpes.santepubliquefrance.fr/10000/themes/evenement_climatique/canicule/canicule-comprendre.asp

- Site Internet des services de l'État dans l'Yonne : www.yonne.gouv.fr
- Site du ministère chargé de la santé : www.sante.gouv.fr (dossier «canicule et fortes chaleurs»)
- Site de l'Institut national de prévention et de d'éducation pour la santé : www.inpes.sante.fr

Plate-forme téléphonique nationale :

0800 066 666

Appel gratuit

0

8

0

0

0

6

6

6

6

6

(

a

p

p

e

l

g

r